

Pierres d'assise



TRAITÉS NUMÉROTÉS EN ALBERTA : LE TRAITÉ N° 6

Planifier votre parcours d'apprentissage

Qu'est-ce qu'un traité et qui sont les signataires du Traité n° 6?



Carte adaptée de
<https://www.rcaanc-cirnac.gc.ca/fra/1100100032297/1544716489360>

*Remarque : Cette carte indique la superficie approximative des régions visées par un traité; il n'y a pas consensus entre les détenteurs de droits et les ayants droit au sujet des limites exactes du territoire visé par chaque traité.

PREMIERS PAS



« Le gouvernement du Canada et les différentes instances judiciaires estiment que les traités conclus entre la Couronne et les Autochtones sont des accords solennels stipulant les obligations et les avantages qui échoient aux deux parties, ainsi que les promesses faites par celles-ci¹. »

Du point de vue des Premières Nations, les traités se fondent sur le principe d'une relation de nation à nation respectueuse et coopérative entre les Premières Nations et la Couronne, et ce, au profit des générations actuelles et futures. Les traités énumèrent les droits, avantages et obligations de chaque partie signataire envers l'autre. L'intention de la Couronne au moment de la conclusion des traités était d'obtenir le titre associé aux terres. Les Premières Nations étaient guidées par d'autres valeurs en ce qui concerne la négociation des traités. À leurs yeux, les traités visent le partage des terres et des ressources et non l'abolition du titre foncier. Les visées et dispositions des traités restent en vigueur indéfiniment du fait de la nature sacrée de ces ententes, qui sont conclues dans le cadre de cérémonies² et dont l'esprit et l'intention veulent qu'elles durent « aussi longtemps que brillera le soleil, que poussera l'herbe et que l'eau coulera dans les rivières³ ».





Les traités décrivent un mode de vie et une manière de vivre en relation les uns avec les autres et avec la terre.



YUET CHAN

Adrian LaChance, originaire de la Première Nation crie de James Smith et membre des Running Thunder Dancers, offre une prestation de danse traditionnelle lors de l'édition 2017 du congrès du comité DEHR de l'Alberta Teachers' Association.



SOURCE : BIBLIOTHÈQUE ET ARCHIVES CANADA, N° D'ENTRÉE 1964-1-1M

Exemple de médaille offerte en commémoration de la signature des Traités n^{os} 3, 4, 5, 6, 7 et 8

Il existe 11 traités numérotés à l'échelle du Canada; le territoire de l'Alberta est visé par les Traités n^{os} 4, 6, 7, 8 et 10. Les Premières Nations habitant le territoire actuel de l'Alberta étaient préoccupées par la prolifération de maladies, telles que la variole, et par la disparition du bison en raison de la chasse excessive. Ils estimaient donc que la signature du Traité assurerait la survie de leur peuple.

Origines du Traité n^o 6

Le Traité n^o 6 couvre des parties du centre et de l'ouest des provinces actuelles de l'Alberta et de la Saskatchewan. Signé le 23 août 1876 à Fort Carlton, puis le 9 septembre 1876 à Fort Pitt en Saskatchewan, ce traité lie la Couronne et les Nehiyawak, les Denesūlinés, les Sioux Nakotas et les Anishinaabe. D'autres adhésions (parties signataires) s'ajouteront ailleurs en Saskatchewan et en Alberta, y compris en 1877 à Fort Edmonton et à Blackfoot Crossing, en 1879 à Sounding Lake, ainsi qu'en 1944 et 1950 à Rocky Mountain House⁴.

Quels droits, obligations et avantages découlent du Traité n^o 6?

Du point de vue de la Couronne, la conclusion d'un traité signifiait la cession de vastes parcelles de terre à la Couronne, qui en destinait de petites parcelles à l'établissement de réserves. On avait toutefois promis aux Premières Nations signataires du Traité n^o 6⁵ que l'entente assurait un partage équitable de la terre et des ressources s'y trouvant, plutôt que leur cession définitive à la Couronne. Les *Asotamaakewina* (promesses) faites dans le Traité « mentionnent la clause relative aux médicaments, la clause sur la famine et la peste ainsi que le droit à la santé et à l'éducation, de même que les autres droits inhérents et issus du Traité ». Les Premières Nations visées par le Traité ont des droits inhérents, notamment « le droit à l'autodétermination,

qui comprend la gouvernance et la mise en place d'institutions, le droit de protéger et de préserver leurs terres, leurs ressources et leur eau, le droit de préserver leurs langues, de pratiquer leurs coutumes et leurs cérémonies culturelles, et le droit d'exercer des activités de chasse, de pêche, de piégeage et de cueillette⁶ » [traduction libre].

QUELS PEUPLES DU CENTRE DE L'ALBERTA SONT VISÉS PAR LE TRAITÉ N^o 6?

Le Traité n^o 6 touche 16 Premières Nations⁷ du centre de l'Alberta, dont les Nehiyawak, les Denesūlinés, les Sioux Nakotas et les Anishinaabe.

Les **Denesūlinés** sont aussi connus sous le nom de Chipewyans, un terme nehiyawak faisant référence à leur manière de s'habiller. L'expression *Chip-way-yan Enoowuk* signifie « ceux qui portent des capuchons pointus ». Les Premières Nations de Cold Lake⁸ se trouvent sur le territoire du Traité n^o 6. Le peuple Denesūliné compte plus de 30 différentes nations réparties sur un vaste territoire qui s'étend de Yellowknife, dans les Territoires du Nord-Ouest, à Cold Lake, en Alberta. Les Denesūlinés font partie d'un regroupement qu'on appelle la Nation Déné. Les membres des Premières Nations de Cold Lake vivent dans la région entourant l'actuelle ville de Cold Lake, située près de la frontière avec la Saskatchewan, dans le nord-est de la province. La création du polygone de tir aérien de Cold Lake, en 1952, signifie pour les Premières Nations de Cold Lake la perte d'une partie importante de leurs terres traditionnelles. Celles-ci continuent d'ailleurs à défendre leurs droits ancestraux.

Les **Nehiyawak (Cris)**, dont le nom signifie « peuple aux quatre entités » en *nēhiyawēwin* (langue

crie), forment la plus importante population autochtone parmi les peuples visés par le Traité n° 6. La chasse et les échanges commerciaux sont à l'origine de la migration vers l'ouest des Nehiyawak⁹. Parmi les nations du peuple Nehiyawak visées par le Traité n° 6, nommons la Première Nation d'Alexander, la Nation crie de Beaver Lake, la Nation crie d'Enoch, la Première Nation de Frog Lake, la Première Nation de Heart Lake, la Nation crie de Kehewin, la Nation crie de Saddle Lake, la Première Nation Sunchild et la Nation sioux des Nakotas d'Alexis. Le gouvernement a conclu que la bande de Sharphead avait renoncé à ses droits¹⁰. Quant aux bandes Papaschase¹¹ et Pakan¹², elles furent soumises à de fortes influences et contraintes de céder leurs titres fonciers¹³. La bande Michel¹⁴ demeure le seul groupe au Canada à avoir fait l'objet d'un affranchissement de masse obligatoire. La Nation crie de Samson, la Nation crie d'Ermineskin, la tribu Louis Bull et la Première Nation de Montana forment les quatre nations de Maskwacis. Les Nêhiyawak se rassemblent depuis de nombreuses années dans la région de *Maskwacisihk* (Bear Hills) à des fins sociales et spirituelles; ils s'y rassemblent toujours aux côtés d'un grand nombre d'autres nations. Les **Sioux Nakotas** portent aussi le nom de Stoney, une référence à la coutume selon laquelle ils préparent de la nourriture à l'aide de pierres chauffées; le mot « pierre » se dit *asini* dans la langue des Nehiyawak et *pwaatak* dans la langue des Sioux. Les Français l'ont transcrit Assiniboine. D'ailleurs, on les appelle *Assiniboines* dans certaines parties du Canada. La famille des langues siouennes comprend plusieurs différentes branches; « les trois langues siouennes parlées au Canada appartiennent à la branche dakota : le nakoda (stoney), parlé en Alberta, le nakota (assiniboine), parlé en Saskatchewan, et le dakota-lakota

(sioux), parlé en Saskatchewan et au Manitoba¹⁵ ». Les Sioux Nakotas se sont alliés aux Cris. La Nation sioux des Nakotas d'Alexis¹⁶ se situe près du lac sacré de *Wakâ Mne* (« lac du Créateur » en *nêhiyawêwin*), aussi connu sous le nom de lac Ste. Anne. Ce lac demeure un lieu de rassemblement spirituel durant le pèlerinage annuel au lac Ste. Anne. De plus, le territoire de chasse historique de la Nation sioux des Nakotas d'Alexis comprend des terres de réserve situées près de Hinton et de Whitecourt.

Les membres de la Première Nation de Paul descendent des Nehiyawak et des Sioux Nakotas. La Première Nation de Paul se trouve à environ 30 km au nord-ouest de l'actuelle ville d'Edmonton, en Alberta.

Anishnaabe (Saulteaux) La Première Nation d'O'Chiese¹⁷ se trouve près de Rocky Mountain House; les Anishnaabe et les Nehiyawak sont les ancêtres de ses membres actuels. La Première Nation d'O'Chiese fut la dernière à signer une adhésion au Traité n° 6, en 1950. Plusieurs hypothèses ont été avancées concernant les origines des Saulteaux de la Première Nation d'O'Chiese; selon leurs propres récits historiques, ils proviendraient de différentes régions. Certains affirment que ce sont leurs activités de piégeage qui les ont poussés à migrer vers l'ouest. Les Ojibwés des Plaines, ou Anishinaabe, qui se sont déplacés vers l'ouest portent le nom de Saulteaux, terme français signifiant « gens des rapides ». La plupart des membres du peuple Anishinabek vivent dans les régions centrales du Canada.



PHOTO FOURNIE PAR MELISSA BIRD.
GROS PLAN D'UN MOTIF PEINT SUR UN TAMBOUR DE POW-WOW

PROCHAINS PAS



« Les traités forment la base de la relation entre les Premières Nations et le reste du Canada. »

—Bureau du Commissaire aux traités de la Saskatchewan

La réconciliation implique de comprendre le passé et de travailler ensemble pour imaginer un avenir nouveau. Puisque nous sommes tous visés par un traité, nous avons tous des droits et des obligations à l'égard des terres sur lesquelles nous vivons et les uns envers les autres. Les Premières Nations ont fait appel au pouvoir des cérémonies et du calumet sacré lors de la négociation des traités. Le calumet étant un objet sacré de la plus haute importance, son utilisation témoigne du sérieux et du lien spirituel qu'incarnent les traités. Le recours au calumet sacré lors de la conclusion des traités signifie que ce sont des ententes sacrées du point de vue des peuples des Premières Nations et que le Créateur en était témoin et y participait en tant que tierce partie.

L'expression « nous sommes tous visés par un traité » rappelle que toutes les personnes résidant au Canada, qu'elles soient autochtones ou non, ont une responsabilité et une relation partagées à l'égard des traités conclus entre les Premières Nations et la Couronne.

Le fait d'apprendre dans quel territoire visé par un traité vous résidez peut représenter un important pas vers l'avant, surtout lorsque cet effort s'accompagne de gestes visant à se souvenir, à renouveler et à honorer de manière continue les droits découlant des traités, ainsi que nos responsabilités les uns envers les autres et envers la terre.

Poursuivre votre parcours d'apprentissage

a) Comment pouvez-vous apprendre à mieux connaître et assumer vos responsabilités en ce qui concerne les relations découlant des traités?

b) Comment les différentes visions du monde au sujet des traités conclus entre les Premières Nations et la Couronne influencent-elles les relations découlant des traités de nos jours?

NOTES

1. Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada (RCAANC). « À propos des traités ». Site Web du Gouvernement du Canada. www.rcaanc-cirnac.gc.ca/fra/100100028574/1529354437231.
2. AANC, « Rapport de recherches sur les traités - Traité No. 6 (1876) ». Également disponible à l'adresse <https://www.rcaanc-cirnac.gc.ca/fra/1100100028706/1564413507531>.
3. Morris, Alexander. *The Treaties of Canada with the Indians of Manitoba and the North-West Territories: Including the Negotiations on Which They Were Based, and Other Information Relating Thereto* (Toronto : Willing & Williamson, 1880).
4. Encyclopédie canadienne, « Traité n° 6 », <http://www.thecanadianencyclopedia.ca/fr/article/treaty-6/>.
5. AANC, « Rapport de recherches sur les traités - Traité No. 6 (1876) ». Également disponible à l'adresse <https://www.rcaanc-cirnac.gc.ca/fra/1100100028706/1564413507531>.
6. <https://www.treatysix.org/t6history>
7. The Confederacy of Treaty Six First Nations, « Treaty 6 Member Nations ». <https://www.treatysix.org>.
8. Cold Lake First Nation, « About us ». <https://clfns.com/about-us/>.
9. Encyclopédie canadienne, « Cri ». <https://thecanadianencyclopedia.ca/fr/article/cris>.
10. APTN National News, « Remains of 28 First Nations people reburied after nearly 50 years in storage », APTN National News, 20 octobre 2014. <https://www.aptnnews.ca/national-news/first-nation-remains-reburied-nearly-50-years-storage/#:~:text=%E2%80%9CIt%20feels%20good%20because%20the,people%20are%20no%20longer%20wandering.%E2%80%9D&text=MASKWACIS%2C%20Alta.%2C%20%E2%80%93%20The,University%20of%20Alberta%27s%20anthropology%20department>.
11. <https://ochiese.ca/>.
12. <https://slcn125.ca/>.
13. <https://www.theglobeandmail.com/news/national/25-billion-edmonton-land-claim-proceeding-to-trial/article4113817>.
14. Michel First Nation. <http://www.michelfirstnation.com/>.
15. https://languagemuseum.ca/wp-content/uploads/2023/08/indigenous_languages_in_Canada_Fr.pdf.
16. Alexis Nakota Sioux First Nation, « Heritage and History ». <https://www.ansn.ca/>.
17. O'Chiese First Nation, « History ». <https://www.ochiese.ca/ourhistory>.



Pierres d'assise est une publication de l'Alberta Teachers' Association faisant partie des programmes et ressources offerts aux enseignants dans le cadre du projet éducatif *Walking Together* et de son engagement en matière d'éducation autochtone. Cette série de ressources a pour but de fournir des points de départ pour le développement et l'application de connaissances de base sur les Premières Nations, les Métis et les Inuits.

L'Alberta Teachers' Association remercie les Aïnés et gardiens du savoir des Premières Nations, métis et inuits ainsi que les enseignants, leaders scolaires et membres de la communauté pour leur contribution à l'élaboration de ces ressources.

Rendez-vous au www.teachers.ab.ca, où vous trouverez d'autres ressources et renseignements au sujet de l'éducation autochtone et du projet *Walking Together*.



Walking Together

EDUCATION FOR RECONCILIATION



The Alberta Teachers' Association